



**RAID'ALP** BeRAIDy  
Raid Aventure Grenoble

## - REGLEMENT EPREUVE DE RAID -

Le règlement ci - présent fixe les modalités de la course, il doit être lu et approuvé par tous les participants pour s'inscrire à l'épreuve.

### 1. L'organisateur, la course

*Le Raid Alp Xperience* est organisé par l'association sportive Raid Alp Beraidy, club de raid multisport grenoblois dont le siège social se situe au 31 Rue Lazare Carnot 38000 Grenoble.

*Le Raid Alp Xperience* est un raid multisports, une discipline de sports enchaînés en pleine nature, le tout non motorisé. La pratique se fait au plus près de la nature, avec toutes les contraintes qu'elle nous impose.

### 2. Dates, Horaires, lieu de départ, dossards, accessibilité

L'épreuve aura lieu **le samedi 10 juin 2023**, sur le domaine des 7 laux, en plein cœur du massif de Belledonne. L'accueil m, le centre de course et l'arrivée se fera au foyer de ski de fond de prapoutel à l'adresse suivante : Domaine nordique de Beldina 38190 les Adrets. Un parking est disponible à 300m à pied du départ.

Le retrait des dossards se fera sur le lieu de départ à partir de 6h45. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant du coureur ainsi que sur son vélo, il sera visible pendant toute la durée de la course.

### 3. Format/ Activités

Le Raid Alp Xperience comporte les activités suivantes : Trail, Course d'orientation, VTT, VTT'Orientation, tir biathlon laser et d'une autre épreuve surprise qui ne requiert aucune aptitude physique ou technique particulière.

Ces disciplines s'enchaînent et seront :

- en orientation : carte IOF ;
- en suivi d'itinéraire : balisage, peinture éphémère ;

Les 4 formules proposées se réalisent par équipes de 2 : Mixtes ou Hommes ou Femmes.

Les 4 parcours :

- Raid Alp Family : environ 10km pour 200 mètres de dénivelé positif, ce format s'adresse au novice souhaitant partager ce moment en famille.
- Raid alp découverte : environ 20 km pour environ 700 mètres de dénivelé positif qui s'adresse aux raideurs souhaitant découvrir l'activité. L'effort dure entre 2h30 et 3h30.
- Le Raid Alp sportif (parcours moyen) : 35 kilomètres et 1200 mètres de dénivelé pour 4h à 6h d'effort. Ce format s'adresse aux sportifs de bon niveau.
- L'aventure Raid'alpine (parcours long) : ce format aventure s'adresse aux experts de la discipline. Orientation et chemins plus techniques, ce parcours compte 60 kilomètres pour près de 2500 mètres de dénivelé positif. Le parcours comprend un ravitaillement complet autour du 45 ème km.

## **4. Inscriptions**

Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne (lien sur le site internet : <https://www.raidalp.com/>)

### **4.1 Modalités d'inscription**

L'inscription se fait sur internet à partir du 1 avril 2023. Le nombre d'équipes est limité dans un premier temps à 50 par circuit.

Les tarifs sont de

- Raid Alp family : 15€ par équipe;
- Raid Alp découvert : 40€ par équipe ;
- Raid Alp sportif : 50€ par équipe ;

- Raid Alp Aventure : 65 € par équipe ;

Ces prix sont ceux initiales. Une majoration des tarifs aura lieu à partir du 10 avril.

L'inscription ne sera prise en compte qu'une fois le dossier d'inscription complet, c'est à dire:

- Droits d'inscription réglés ;
- Licence compétition FFTRI ou certificat médical (cf. conditions de participation) ;
- Attestation parentale pour les mineurs (cf. conditions de participation) ;

## **4.2 Ce que comprend l'inscription**

L'inscription comprends :

- Les cartes et road book ;
- Le droit de participer à l'épreuve ;
- l'accès au ravitaillement d'arrivée pour tous les parcours (un ravitaillement supplémentaire pour le Raid Alp aventure)
- une crêpe d'arrivée
- le prêt d'une puce électronique permettant le chronométrage et les classements de chaque équipe.
- le sac d'accueil contenant des dossards, et petit cadeau souvenir.

## **4.3 Désistement**

Une fois l'inscription prise en compte, le désistement d'un membre de l'équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de son équipier. Ce dernier peut alors choisir un autre équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises pour l'inscription avant la course.

## **4.4 Remboursement**

Une fois l'inscription validée, aucun remboursement n'est possible.

# **5. Conditions de participation**

L'organisation se réserve le droit de refuser toute participation si les conditions suivantes ne sont pas remplies.

## **5.1 Catégories d'âge**

- Le Raid Alp découverte est ouvert à partir de la minime (personnes nées avant le 1er janvier 2010);
- Le raid moyen est ouvert à partir de la catégorie cadets (Personnes nées avant le 1er janvier 2008)
- Le raid long est ouvert à partir de la catégorie juniors (personnes née avant le 1er janvier 2006).
- Le Raid Alp Family est ouvert à partir de la catégorie benjamin (personnes née avant le 1er janvier 2012). Cependant, les enfants plus jeunes peuvent participer uniquement s'il sont accompagnés d'un adulte.

## **5.2 Mineurs**

Les mineurs peuvent s'inscrire à l'Aventure Raid'Alpine à condition de fournir une autorisation parentale au moment de l'inscription et de respecter les critères d'âge de la course.

## **5.3 Certificat médical et licences sportives**

Conformément à l'article L231-2-1 du code du sport, l'inscription à une compétition sportive est obligatoirement soumise à la présentation :

- d'une licence sportive de compétition délivrée par la FFTRI (en cours de validité à la date de la manifestation)
- un certificat médical de non contre - indication à la pratique du raid multisport en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition. Aucun autre document ne peut remplacer un certificat médical. Si le certificat ne fait pas mention de sports en compétition ou de Raid multisport, il devra obligatoirement comporter l'ensemble des sports pratiqués lors de l'événement (trail, VTT) et en tous les cas spécifiés « en compétition ».

Les participants non licenciés à la FFTRI ou possédant une licence loisir ou dirigeant doivent acheter un pass compétition (lien sur la plateforme d'inscription).

# **6. Participants**

## **6.1 Engagement des participants**

Les participants s'engagent à respecter :

- Le règlement de l'épreuve, ses annexes et documents assimilés

- Les consignes, instructions et directives de l'organisation avant, pendant et après le raid
- La législation en vigueur notamment concernant le respect du code de la route, de l'environnement, de l'assistance à personne en danger...
- Les territoires empruntés (zones interdites ; cultures ; propriétés privées ; quiétude ; aménagements ; populations...)

Les participants autorisent l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images fixes ou audiovisuelles réalisées par l'ensemble des médias présents durant l'épreuve.

L'organisation s'inscrit pleinement dans la lutte contre le dopage. Des contrôles antidopage peuvent avoir lieu, les participants s'engagent à en accepter les modalités. En cas de contrôle positif, le ou les participant(s) en cause ainsi que leur équipe seront déclassés et exclus du Raid. L'ensemble des fédérations sportives et organisateurs de course sport-nature en seront informés.

## **6.2 Responsabilité des participants**

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel en dehors des zones gérées par l'organisation.

## **7. Assurance**

L'organisation a souscrit une assurance auprès de **La MAIF (assurance de la fédération française de triathlon)** garantissant sa responsabilité civile d'organisateur, celle de ses préposés et des participants, conformément à la législation en vigueur, pour la durée de l'épreuve. Cette assurance ne couvre en aucun cas le rapatriement de concurrents malades ou blessés. Il ne s'agit pas non plus d'une assurance individuelle accident au profit des concurrents. Il appartient aux concurrents de souscrire s'il le souhaite une police d'assurance de ce type.

Toute personne ne bénéficiant pas de convention de remboursement avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie française s'engage à prendre à sa charge tous frais d'évacuation, d'hospitalisation et autres résultant de sa participation au Raid.

## **8. Classements et chronométrage**

### **8.1 Chronométrage**

Le chronométrage s'effectue au temps réel de course auquel vient s'ajouter les éventuelles pénalités. Il est effectué de manière électronique.

### **8.2 Récompenses**

- Raid famille : Podium intergénération (adulte + enfant).
- Raid découverte : Podium Homme / Mixte / Femme.
- Raid Sportif : Podium Homme / Mixte / Femme
- Aventure Raid'alpine : Podium Homme / Mixte / Femme

### **8.3 Pénalités et disqualification**

3 catégories de pénalités pourront être prononcées : pénalités de temps, mise hors classement, mise hors course. Notamment dans les cas suivants (non exhaustif) :

- absence ou perte du matériel obligatoire ;
- non-respect des consignes de sécurité ;
- pollution ou dégradation manifeste des sites ;
- non-respect des zones interdites, cultures population locales...

La mise hors course prend effet immédiatement et dégage l'organisation de tout engagement envers l'équipe concernée.

### **8.4 Réclamation/jury de course**

Les réclamations doivent être déposées par écrit à l'arrivée de l'épreuve du jour, auprès de la direction de course dans un délai de 30 min après diffusion des résultats. Un jury pourra être constitué, composé de la direction de course et de 2 concurrents tirés au sort.

## **9. Annulation de la course**

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure (intempéries,...). Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre, les participants seront remboursés de leurs frais d'inscription ou les épreuves seront reportées.

## **10. Equipement obligatoire**

Équipement obligatoire par équipe :

- Un téléphone portable avec les numéros d'urgence enregistrés (batterie suffisamment chargée pour tenir la journée)
- Un kit de réparation VTT (chambre à air ou rustines, pompe, multi-outil, maillon rapide)
- Une trousse de secours comprenant au minimum une bande, de l'antiseptique, des compresses, du sparadrap.

Équipement obligatoire par coureur:

- 1 sifflet
- 1 couverture de survie
- 1 coupe pluie
- 1 casque VTT (obligatoirement porté, ajusté et bouclé sur toutes les sections du raid)
- 1,5 litres d'eau
- 1 VTT en état de marche
- Une réserve de nourriture (barre de céréales, pâte de fruit, gel...)

Équipement conseillé

- Des gants
- Un porte carte VTT (sauf pour le parcours "famille")
- Une boussole

Matériel interdit

- Tout moyen de géolocalisation cartographique (géoportail, strava, montre GPS avec fond cartographique...)
- Tout moyen de déplacement motorisé
- Les systèmes de traction sont interdits lors des départs groupés, en descente et doivent être largables à tout moment.

## 11. Dopage

L'Organisation du Raid s'inscrit dans une lutte pleine et entière contre le dopage. A tout moment un contrôle antidopage peut avoir lieu, les modalités seront donc tacitement acceptées par les participants.

En cas de contrôle positif, le ou les participant(s) en cause ainsi que leur équipe seront déclassés et exclus du Raid. L'AFLD prendra les mesures qui s'imposent en cas de contrôle positif.

## 12. Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation

aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Les concurrents peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur le site et/ou celui de l'organisation conformément à la demande de la CNIL.

Si un concurrent ne souhaite pas apparaître sur les classements, ou si un concurrent ne souhaite pas que son image puisse être diffusée, il devra en avvertir l'organisation par écrit avant le départ de sa course.

#### 14. Acceptation du présent règlement

L'inscription des concurrents entraîne leur acceptation sans condition du présent règlement, ainsi que des divers documents et annexes, tous assimilés au règlement de l'épreuve, et en avoir accepté les termes sans réserve.